



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes, à 18h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaients présents :

- Adjointes -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle de CRECY, Mme Nassera HAMZA, Mme Béatrice DE LAVALETTE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Amirouche LAIDI, Mme Sandrine du MESNIL

- Conseillers municipaux -

Mme Cécile GUILLOU, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Sophie de LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, M. Xavier IACOVELLI, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, M. Pascal GENTIL, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Valéry BARNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjointes -

M. Vianney RASKIN à M. Guillaume BOUDY, M. Yoann LAMARQUE à Mme Isabelle de CRECY, M. Pierre PERRET à Mme Muriel RICHARD, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO à M. Fabrice BULTEAU

- Conseillers municipaux -

M. Stéphane PERRIN-BIDAN à Mme Sandrine du MESNIL, M. Thomas KLEIN à Mme Nassera HAMZA, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence de SEPTENVILLE, M. Yves LAURENT à M. Louis-Michel BONNE, Mme Olfa COUSSEAU à Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL à M. Yohann CORVIS, M. Loïc DEGNY à Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

Absent non-représenté :

- Conseiller municipal

Mme Julie TESTUD

Secrétaire :

Mme Sandrine du MESNIL

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2022-113 Attribution une subvention à Movembre DL8

- Conseil Municipal du 14 décembre 2022 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant que Suresnes s'investit dans le lien armée-nation,

Considérant que Suresnes compte sur son territoire la présence du Mémorial de la France Combattante et du fort du Mont Valérien qui abrite le 8e Régiment de Transmissions avec lequel la Ville souhaite renforcer ses liens,

Considérant que la Ville de Suresnes souhaite soutenir l'action solidaire, baptisée MOVEMBRE DL8, au profit des associations d'entraide d'armées,

Sur rapport de Madame Muriel Richard, premier Adjoint au Maire,

Vu le budget communal,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
(Pour : 42 dont 11 pouvoirs)
Des membres présents ou représentés,
Décide,**

Article unique.- d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 € à la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information d'Île-de-France/8e RT dans le cadre de l'opération Movembre DL8 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 20 décembre 2022

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 20 décembre 2022 et publié/affiché le 21 décembre 2022
Pour le Maire et par délégation,
la Directrice Générale Adjointe
Corinne LEFEVRE



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Corinne Signature numérique
LEFEVRE de Corinne LEFEVRE
Date : 2022.12.21
11:03:59 +01'00'